Hommage à Louis Major et aux travailleurs portuaires victimes d'un accident du travail mortel

Le 1er novembre dernier, les travailleurs portuaires de l'UBT - Groupe professionnel du Port d'Anvers se sont rassemblés, comme le veut la tradition, devant la statue de Louis Major, ancien président de l'UBT et père de la loi sur le travail portuaire. Cet hommage a été suivi par une commémoration en Front commun des travailleurs portuaires victimes d'un accident du travail mortel et de tous les membres qui nous ont quittés. Marc Loridan, président du Groupe professionnel du Port d'Anvers de l'UBT, a prononcé les discours de circonstance.

Louis Major

Pour la protection de la profession de travailleur portuaire, Louis Major n'avait besoin que d'un seul article, à savoir «Nul ne peut faire effectuer un travail portuaire dans les zones portuaires par des travailleurs autres que les ouvriers portuaires reconnus». Louis Major, à l'époque ministre de l'Emploi, a fait voter cette loi par le Parlement en 1972, permettant ainsi à notre organisation de développer un statut légal décent pour les travailleurs portuaires belges.

Marc Loridan a passé en revue les attaques récentes lancées contre la loi Major : "Comme vous le savez tous, les travailleurs portuaires ont été confrontés ces dernières années à différentes attaques contre ce statut unique et solide. Par deux fois, la Commission européenne a tenté d'imposer la libéralisation complète du travail portuaire. Par deux fois, les travailleurs portuaires se sont battus contre les Paquets portuaires I et II, parvenant à enrayer ces projets dévastateurs de l'Europe.
Plus tard, après une plainte déposée par Fernand Huts, la Commission européenne nous a attaqués en invoquant des arguments juridiques. Attaque à nouveau enrayée car nous avons trouvé un compromis avec la fédération des employeurs et avec le ministre de l'Emploi Kris Peeters, à la satisfaction de la Commission européenne et de la DG MOVE qui suivent et contrôlent à des intervalles réguliers la mise en œuvre de ce plan d'action.
D'année en année, le port d'Anvers continue à se surpasser. Ainsi, 2018 sera rappelé dans les livres d'histoire comme une année record pour la sixième fois consécutive. Nous commençons petit à petit à nous habituer à l'expansion de notre port. Au cours du premier semestre de cette année, le port d'Anvers a traité pas moins de 118,6 millions de tonnes, soit 6,5% de plus qu'au cours de la même période de l'année précédente, tandis que le transbordement de conteneurs a de nouveau enregistré une hausse spectaculaire de 8,20%.

Ces succès obtenus par le port d'Anvers sont liés indissolublement au travail accompli par nos dockers. La croissance réalisée ces dernières années est aussi le résultat de leurs efforts et de leur productivité ainsi que de l'organisation, unique en son genre, du travail portuaire découlant de la Loi Major.
L'UBT ne cesse de répéter que les tentatives de démolir ce système performant doivent stopper !

Hélas, les tentatives de démanteler nos statuts et de détricoter nos conditions de travail et de salaire continuent. Ainsi, au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons dû essuyer plusieurs attaques de l'Open VLD et de la N-VA qui voulaient enlever du champ d'application de la Loi Major les activités logistiques et l'e-commerce dans la zone portuaire.
Le démantèlement de notre statut est la priorité de ceux qui veulent brader le travail portuaire. Fernand Huts et ses valets politiques de l'Open VLD et de la N-VA voudraient tant se débarrasser de notre statut pour le remplacer par du travail précaire au rabais, bref, par du DUMPING SOCIAL !
Du côté patronal, on déclare qu'il y a des besoins qui diffèrent selon le type de marchandises traitées. Aux dires des employeurs, le traitement des matières et des produits diffère selon qu'il concerne les charges isolées, les conteneurs, les biens transportés par Ro-Ro, les marchandises en vrac et la logistique.
En tant que travailleurs portuaires et organisations syndicales, nous devons éviter de commettre l'erreur de scinder le travail portuaire en différents segments car le résultat serait un affaiblissement du travail portuaire global et une rupture de la solidarité entre les travailleurs. Nous avons des travailleurs portuaires qui sont fiers de leur travail et qui exercent un certain contrôle social au sein de leur groupe, des atouts que nous devons absolument conserver.
Avec son groupe de la KTN et quelques sympathisants 'passifs', monsieur Huts a été l'instigateur de la procédure d'infraction lancée par l'Europe contre le système belge de l'organisation du travail portuaire. Une bataille que nous avons gagnée, certes, mais la guerre avec monsieur HUTS et son groupe est loin d'être terminée.
C'est pour cette raison que je tiens à déclarer solennellement ici, devant la statue de Louis Major, que l'UBT est prête – comme elle l'a toujours été - de relever le gant pour défendre et protéger le statut des travailleurs portuaires belges."

Le Débardeur

Marc Loridan a rappelé le vaudeville récent organisé par la ville d'Anvers :
«Depuis 1986, nous avons la tradition de commémorer les camarades victimes d'accidents du travail en venant saluer la statue du Débardeur, symbole du docker anversois. Il y a quelques mois, cette statue a dû être déplacée en raison des travaux de rénovation de l'hôtel de ville. Les dirigeants municipaux n'avaient pas trouvé mieux que de mettre la statue dans le dépôt (appelé le «cimetière des statues») du Musée Middelheim, au grand dam des travailleurs portuaires et de leurs organisations».

Grâce notamment à une action organisée par les Jeunes UBT, le Front commun avait alors décidé d'envoyer un courrier au bourgmestre dénonçant cette décision et réclamant un endroit respectable et visible en ville pour mettre la statue, en attendant son retour à sa place habituelle. Nous pensions plus particulièrement à la place de Schengen qui venait d'être réaménagée, près du local d'embauche et du nouveau réfectoire des dockers.

Le conseil communal et la municipalité ont suivi notre suggestion et c'est la raison pour laquelle nous sommes à même d'organiser ici cette commémoration des camarades travailleurs portuaires qui nous ont quittés.

Marc Loridan a profité de l'occasion pour souligner la croissance réalisée au cours des dernières années grâce aux efforts et à la productivité de ces travailleurs portuaires et au caractère unique de l'organisation du travail portuaire résultant de la Loi Major: «*L'accroissement des trafics génère une demande croissante de travailleurs portuaires, toutes catégories professionnelles confondues. Ainsi, cette année, pas moins de 600 nouveaux travailleurs portuaires du contingent général ont été formés : 100 tonneliers, 40 marqueurs, 100 chauffeurs portuaires et 350 conducteurs de chariot cavalier. Pour répondre à la demande de conducteurs de chariot cavalier déposée par les grands terminaux de conteneurs, nous avons malheureusement dû déroger aux procédures existantes et procéder à un recrutement direct limité de ce type de conducteurs. Toutefois, nous sommes parvenus à réorienter ce processus par l'élaboration d'un programme prolongée taillée à la mesure des terminaux de conteneurs afin de permettre aux candidats de se familiariser avec le travail dans les terminaux sous la grue, sur le quai, etc.*»

Nous devons absolument continuer à veiller à ce que ce groupe énorme de travailleurs portuaires nouveaux sans expérience ainsi que les travailleurs portuaires passés dans une autre catégorie professionnelle puissent bénéficier de l'intégralité des formations et des stages y afférents sous la conduite de parrains chevronnés.

N'oublions pas que notre port est le deuxième port d'Europe. Tout comme nos dockers qualifiés particulièrement productifs - un atout crucial pour le port – nous devons constater que la pression sur le personnel portuaire ne cesse d'augmenter !

Dans le cadre de cette course infernale à la productivité, les entreprises mais aussi nos travailleurs portuaires ont parfois tendance à négliger la sécurité, alors que les dangers du métier sont énormes.

Le travail portuaire est et reste un métier dangereux et malgré les nombreux efforts réalisés pour améliorer la sécurité dans le port d'Anvers, force nous est de constater que l'année qui vient de s'écouler a été marquée par trois accidents du travail mortels, à savoir :

- Luc Van de wiele - accident du travail survenu le 15/01/2018 – chez Euroports Rive gauche.
- Arno Hens – accident survenu le 27/06/2018 chez DP-World.
- Paul Lathouwers – accident survenu le 14/09/2018 chez la Zuidnatie."

Les travailleurs portuaires présents ont rendu un hommage solennel à ces camarades morts au travail.